

Séance du 11 avril 2013

Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC

**Objet :** Détermination des composants et de l'amortissement du patrimoine immobilier

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni à la Maison des Services à l'Etudiant de l'Université le 11 avril 2013, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

*M. le Président donne la parole à M. l'agent comptable qui présente la détermination des modalités d'amortissement des composants du patrimoine immobilier en vue de l'intégration dans les comptes de l'établissement.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA DEFINITION DES COMPOSANTS DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET LES CONDITIONS DE LEUR AMORTISSEMENT SELON LE DOCUMENT ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.**

Fait à Valenciennes, le 15 avril 2013

Le Président du Conseil d'Administration,



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 23/5/2013

<p style="text-align: center;"><b>DETERMINATION DES COMPOSANTS POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'UVHC</b></p>
--

Depuis le règlement n°2002-10 du comité de réglementation comptable (CRC) sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, obligation est faite d'intégrer le patrimoine immobilier en recourant à la notion de composant. Ces derniers constituent des sous ensembles clairement identifiables d'un bâtiment dont la durée de vie (et donc de remplacement) est différente du reste des autres parties du bâtiment. Les conséquences directes en terme comptable sont des durées d'amortissements différentes propres à chaque composant. Le nombre de composants n'est pas limitativement énuméré mais un minimum de 5 composants est exigé.

Une étude a été faite par les services de la DLMP à partir des dernières constructions livrées et des marchés afférents. Les bâtiments de l'étude ont été les suivants : ISTV 2 – Maison des Services aux Etudiants et CISIT. Ces bâtiments sont très représentatifs en terme de structure et d'utilisation des autres 34 bâtiments de l'UVHC.

La première phase de l'étude a été de déterminer les composants (et leur durée d'amortissement) :

- 1) Gros œuvre – Structure – Charpente : 50 ans
- 2) Bardage extérieur – Menuiserie : 25 ans
- 3) Chauffage – Electricité – Ascenseur : 20 ans
- 4) Second œuvre : 15 ans
- 5) Etanchéité – Toiture : 15 ans

Ensuite, à partir des marchés et des dépenses afférentes des pourcentages ont été calculés bâtiment par bâtiment. Une moyenne a été établie pour les trois bâtiments. Les pourcentages sont les suivants :

- 1) Gros œuvre – Structure – Charpente : 42 %
- 2) Bardage extérieur – Menuiserie : 13 %
- 3) Chauffage – Electricité – Ascenseur : 19 %
- 4) Second œuvre : 19 %
- 5) Etanchéité – Toiture : 7 %

Il est donc proposé d'appliquer ces pourcentages à chacun des 34 bâtiments de l'établissement. En effet, dans la mesure où les bâtiments de l'échantillon sont très représentatifs de l'ensemble du parc immobilier de l'UVHC, on peut les estimer pertinents et transposables aux autres. Il y aura donc pour les 34 bâtiments, une immobilisation principale (Gros œuvre – structure - charpente) et 4 immobilisations subsidiaires rattachées à celle principale.